



Règlement intérieur

Objet :

Le présent règlement a pour objet de vous informer sur les règles d'usage à tenir dans les locaux de Pole Diam's, d'indiquer les règles en matière d'utilisation abonnements, de préciser les règles de remboursement, d'annulation de cours, de tarification, de fermeture du studio le cas échéant et d'énoncer les obligations de tous les adhérents en matière de respect des consignes de présence et de sécurité lors de la participation aux cours.

La signature de la fiche d'inscription pour tous les élèves du studio vaut acceptation et adhésion pleine et définitive au présent règlement, et à toutes les modifications qui pourraient y être apportées à l'avenir par la direction du studio. L'inscription d'un élève pourra être révoquée sans préavis et son accès aux cours interdit en cas de non-respect du règlement établi par l'association et ce sans possibilité de remboursement.

Le présent règlement est disponible en ligne sur le site internet de Pole Diam's, et consultable au studio.

Tous les adhérents de l'association Pole Diam's à quelque titre que ce soit : élèves, professeurs, dirigeants..., sont tenus de respecter le règlement intérieur du studio affiché en permanence au studio.

1/ Inscription et réservation

La réservation des cours est obligatoire pour participer aux activités, toute personne se présentant spontanément en cours sans avoir réservé sa place au préalable pourra se voir refuser l'accès en cours si celui-ci est complet.

Les rendez-vous prévus pour les services proposés peuvent occasionnellement être annulés pour des raisons indépendantes de notre volonté, comme des actes de la nature. Dans ce cas, vous serez prévenu le plus rapidement possible.

Nous vous rappelons également notre politique d'annulation concernant la réservation en des services proposés :

Vous pouvez annuler votre réservation jusqu'à 24h avant le début du cours.

2/ Assurance et responsabilité

L'élève s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités proposées par Pole Diam's. Il certifie avoir une assurance responsabilité civile en vigueur pendant toute la durée de validité de son abonnement et atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permet de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposées par Pole Diam's dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

L'association n'engage aucunement sa responsabilité pour le cas où l'élève participerait à un cours sans assurance de responsabilité civile. Pole Diam's ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels occasionnés par la pratique de la pole danse ou toute autre discipline enseignée au sein de l'association, ni pour les vols ou la détérioration des effets personnels que pourraient subir les élèves, enseignants et intervenants. En cas de détérioration du matériel, assuré ou non, l'élève s'engage à rembourser les dégâts qu'il a commis.

A ce titre, les personnes souhaitant être protégées pour ce type de risques sont invitées à faire les démarches nécessaires auprès de leur compagnie d'assurance et en souscrivant à la licence de la fédération française de danse qui propose une assurance.

Pole Diam's

Siège social : 15 avenue les chardons, 43200 Yssingaux

Mail : polediams@gmail.com - Tel : 06 42 02 38 96



La licence de la fédération est obligatoire à toutes personnes prenant un abonnement.

3/ Présence et participation aux cours

L'élève doit se présenter dix minutes avant le début du cours. En cas de retard, l'enseignant se réserve le droit de ne pas l'admettre en cours une fois celui-ci démarré sans que ce refus donne lieu à un remboursement ou report du cours qui sera perdu. Le début du cours étant consacré à l'échauffement indispensable à la pratique en toute sécurité des activités, tout retard supérieur à 5 minutes pourrait altérer la bonne mise en situation et donc la sécurité du cours dispensé.

Il est interdit de troubler le déroulement normal des cours et les élèves s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par l'enseignant lors des cours.

Tous les bijoux, bagues, montres et joncs doivent obligatoirement être retirés avant le début du cours. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'appliquer un quelconque produit corporel type crème ou huile sur le corps ni les mains le jour du cours. L'enseignant présent pourra, le cas échéant, interdire à un élève de poursuivre son cours si cette consigne n'est pas respectée.

Les élèves sont responsables de leurs affaires : la structure ne saurait être tenue responsable en cas de vol. Nous recommandons d'éviter d'apporter des objets précieux.

Les locaux sont nettoyés régulièrement, nous vous remercions de maintenir tous les espaces du studio (salle de danse, sanitaires, vestiaires) aussi propres que possible, et de contribuer à en maintenir l'hygiène en tout temps.

Il est interdit d'être en état d'ivresse, sous l'emprise de drogue ou médicaments dangereux, et plus généralement, il est interdit d'apporter de l'alcool, stupéfiants ou tout produit dangereux dans l'enceinte du studio.

4/ Paiements & validité / Abonnements & cours

Tous les prix affichés sur le site internet de l'école ou au studio s'entendent TTC.

Pole Diam's se réserve le droit de refuser un élève en cours ou de l'exclure définitivement de l'école en cas de non-règlement des prestations dues à l'école.

Les paiements s'effectuent d'avance et par chèque (règlement en plusieurs fois possible), virement (règlement en une seule fois), espèces (règlement en une seule fois), Pass Sport, Pass Région, comité d'entreprise (règlement en une seule fois).

En cas de paiement en plusieurs fois, l'élève ne peut pas interrompre les prélèvements ni les paiements pendant toute la durée de validité de l'abonnement annuel choisi.

Il s'engage à régler la totalité du montant et à vérifier ses capacités de paiement au préalable. Les abonnements sont nominatifs, non cessible à une tiers personne et non remboursable pour quelques raisons que ce soit.

Les dates de validité des abonnements ne sont modifiables qu'en cas de présentation d'un certificat médical d'inaptitude à la pratique des activités proposées par Pole Diam's ou en cas de grossesse. Le certificat médical, ou certificat de grossesse, est à envoyer par mail à polediams@gmail.com ou à présenter au studio dans les quarante-huit heures suivant la rédaction de celui-ci par le médecin compétent. En dehors de ce délai, le remboursement ne pourra être accordé. Aucun certificat médical rétroactif ne sera accepté.

La carte dix cours est valide toute l'année et renouvelable indéfiniment. Attention : en choisissant cet abonnement vous n'êtes pas prioritaires sur les cours et devez prévenir de votre présence 48h à l'avance.

Pole Diam's

Siège social : 15 avenue les chardons, 43200 Yssingaux

Mail : polediams@gmail.com - Tel : 06 42 02 38 96



Les abonnements ont une durée de validité de 10 mois (septembre à juin)

5/ Reports de validité & remboursements

Aucun remboursement ou report ne sera consenti pour motif de congés scolaires ou privés ni en cas d'absence pour motif personnel ou familial (sauf cas exceptionnel).

Aucun cours ne sera dispensé pour les congés estivaux, lors des jours fériés et des fêtes de fin d'année. Ces fermetures annuelles ne pourront en aucun cas donner lieu à une modification des dates de validité des abonnements.

Toute fermeture exceptionnelle en dehors de ces dates pourra donner lieu à la modification des dates de validité des abonnements ou au report des cours non pris, exclusivement sur demande de la part de l'élève.

L'achat d'un abonnement donne un droit de rétractation d'un délai de 7 jours après la date d'achat effective par une lettre manuscrite de résiliation par recommandé avec avis de réception. Passé ce délai et dès la première utilisation de tout abonnement acheté, la résiliation n'est plus possible.

Le professionnel doit rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision de l'acheteur de se rétracter (Code de consommation, art. L.221-24), sauf retard justifié.

Aucune annulation de commande après le délai de rétractation ne sera traitée.

Les abonnements exceptionnellement remboursables :

Les abonnements ne pourront être remboursés qu'après décompte à l'unité des cours déjà pris (la demande de remboursement d'un abonnement ne permettant plus de bénéficier du tarif préférentiel proposé par l'association puisque l'engagement est rompu par l'élève) et ce à deux conditions exclusives définies ci-après :

• **Inaptitude totale à la pratique de toutes les activités proposées (certificat médical obligatoire présenté sous 48H).**

• Mutation professionnelle ou déménagement à plus de 50 km du studio (attestation de l'employeur obligatoire).

En fin de validité d'un abonnement, tous les cours non pris par l'élève sont perdus.

L'association Pole Diam's est en plein droit de résilier un abonnement pour les motifs suivants :

- En cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces.
- En cas de défaut de paiement non régularisé dans les 60 jours
- En cas de non-respect du règlement intérieur

Étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de l'abonnement en attendant la régularisation. En cas de non-régularisation dans les 30 jours, l'adhérent devra s'acquitter de sa dette.

6/ Prestations & cours

Pole Diam's se réserve le droit de modifier, annuler ou reporter les cours prévus au planning et/ou raccourcir la durée des cours si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant (5 personnes minimum).

Pole Diam's

Siège social : 15 avenue les chardons, 43200 Yssingaux

Mail : polediams@gmail.com - Tel : 06 42 02 38 96



Les Workshops et/ou stages constituent des événements additionnels non compris dans les formules d'abonnements et sont soumis à des conditions tarifaires particulières qui seront communiquées lors desdits événements. Les élèves participants s'engagent à respecter toutes règles d'organisation ou de paiement inhérente à ceux-ci.

7/ Adhésion et droit à l'image

Tout acte d'irrespect du présent règlement, de dégradation, de violence, de vol ou d'inconvenance de la part des élèves ou des accompagnateurs envers le matériel, les enseignants ou les autres élèves, pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive du studio. En cas de dommages, ceux-ci seront attribués à l'élève responsable qui devra le remboursement des dégâts. Si l'exclusion est définitive et s'il restait des cours, **les cours ne seront pas remboursés.**

Tout élève souhaitant s'inscrire à l'école et devenir membre de Pole Diam's accepte sans aucune réserve le présent règlement dans son intégralité. Cet agrément devient effectif à la signature de la fiche d'inscription.

L'adhérent donne le droit à l'association Pole Diam's d'utiliser son image à travers des photos et des vidéos sans contrepartie, dans le cadre de la promotion et la communication sur divers supports, numériques ou physiques. En cas de refus, merci d'en avvertir le studio au préalable au moment de votre adhésion.

La signature d'une autorisation parentale est obligatoire pour tous les élèves mineurs participant aux activités proposées par Pole Diam's. Le droit à l'image des mineurs sera autorisé ou non par son représentant légal sur cette autorisation.

8/ Clause RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par "Pole Diam's" et conservées au format papier pour notre base de données, notre listing de mail, pour les licences et l'assurance. Les données seront conservées 5 ans. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Fédération Française de Danse, la région (pass région) et l'Etat (pass sport).

Ces données seront utilisées pour vous contacter (en cas de besoin ou pour vous donner des informations concernant votre activité ou l'activité de vos enfants) et pour nos statistiques. Vous pouvez rectifier les données vous concernant, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données à tout moment.

J'autorise Pole Diam's à disposer de mes données pour l'utilisation sus mentionnée.

Par soucis d'organisation, merci de faire quelconque demande aux membres du bureau, sinon elle ne sera pas traitée. Merci de votre compréhension.

Coordonnées du bureau :

Audrey, présidente : 0642023896

Maureen, trésorière : 0608282321

Merci de parapher toutes les pages du règlement.

Mention « lu et approuvé »

Date :

Signature :

Pole Diam's

Siège social : 15 avenue les chardons, 43200 Yssingaux

Mail : polediams@gmail.com - Tel : 06 42 02 38 96